



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2014 à 20 h 30 à la Mairie

### Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil quinze, le 15 avril, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

**Présents :** ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, ROSSI Valérie, YARIC Christelle

**Excusés, absents :** GARIN Sylvestre (pouvoir à Frédéric Arnoux), GUILLON-CURIEN Christine (pouvoir à Agnès Grosjean-Brunner), PARIS Bruno (pouvoir à Gabriel Lagier)

**Secrétaire de séance :** Agnès Grosjean-Brunner

### ORDRE DU JOUR

- Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2014
1. Point sur les travaux
  2. Vote Comptes Administratifs commune et eau-assainissement 2014
  3. Vote Comptes de gestion de la trésorerie commune et eau-assainissement 2014
  4. Affectation des résultats 2014
  5. Taxes communales 2015
  6. Vote budgets primitifs commune et eau-assainissement 2015
  7. Subventions communales 2015
  8. Présentation de l'Association « Energies Collectives »
  9. Subventions aux voyages scolaires collège et lycée
  10. PLU : convention avec le bureau d'études
  11. Adhésion au Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2015
  12. ONF : travaux forêt communale
  13. Convention de déneigement avec la commune d'Embrun
  14. Questions diverses

### Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2014

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

#### 1) Point sur les travaux :

- Servitude au Serre : Frédéric Arnoux fait un exposé de l'avancement du dossier qui est en phase d'être finalisé (chez le notaire).
- Parcelle ZK 40 aux Bouteils : l'achat d'une portion de parcelle appartenant à un privé est bientôt effectif. Il s'agit conformément à la délibération du Conseil prise antérieurement de l'achat de 16 m<sup>2</sup> de terrain qui va permettre l'élargissement de la voie communale afin de faciliter le déneigement.

- Bâtiments communaux : les devis pour le remplacement des portes d'entrée de la Mairie et de la salle des fêtes ont été demandés.
- - Plate- forme des déchets verts : le SMICTOM a validé l'appel d'offres aux entreprises qui seront chargées du broyage des déchets.
- - Voie communale de l'Eglise : l'amélioration de cette voie (élargissement pour parkings etc...) a été validée par la Communauté de Communes dans le cadre du programme de voirie communale. La commune réfléchira à cette occasion à quelques aménagements. La commission communale des travaux sera réunie prochainement.
- Réseau d'eau et d'assainissement : plusieurs devis de travaux d'amélioration sur le réseau sont prévus (robinet + vanne au Serre, soupapes au Pibou, purge sur conduite principale etc...) ont été fournis. Les travaux sont prévus dans les meilleurs délais.
- Le nettoyage et entretien de la commune a débuté (débroussaillage, réservoirs)
- Déneigement : l'engin a été restitué à l'entreprise de location. Une information sera faite à nouveau à la population sur la possibilité, moyennant finance, de déneiger les particuliers.

## **2) 3) 4) Vote comptes administratifs commune et eau-assainissement 2014, Comptes de gestion 2014 et affectation des résultats**

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2014.

Les résultats de clôture de l'exercice 2014 se présentent comme suit :

<u>Budget principal</u>	Excédent d'exploitation	+ 109 113.52 €
	Déficit d'investissement	- 20 316.49 €
<u>Budget eau et assainissement</u>		
	Excédent exploitation	+ 52 477.48 €
	Excédent investissement	+ 45 597.97 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Frédéric Arnoux, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

- le Conseil approuve les comptes administratifs, les comptes de gestion et les résultats de clôture à l'unanimité
- décide de reporter et d'affecter les résultats en 2015 comme suit :

### Budget principal

Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 88 797 €
Compte 001 : déficit investissement reporté	- 20 317 €
Affectation du résultat 1068	+ 20 317 €

### Budget eau et assainissement

Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 52 477 €
Compte 001 : excédent investissement reporté	+ 45 597 €

## **5) Taxes communales :**

Michel Maraval expose au conseil municipal qu'à la suite de la baisse des dotations de l'état et afin de faire face aux dépenses de travaux en cours et à venir il convient de prévoir une hausse des taxes locales. Il rappelle que le conseil avait voté un abattement de 5 % pour les résidences principales et que cette éventuelle augmentation n'impactera pas trop les familles.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour 2015 comme suit :

	2014	2015
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>10.07 %</b>	<b>10.57 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>13.97 %</b>	<b>14.67 %</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>65.28 %</b>	<b>68.54 %</b>
<b>CFE</b>	<b>18.86 %</b>	<b>19.80 %</b>

## **6) Vote budgets primitifs commune et eau-assainissement 2015**

Michel Maraval présente au Conseil Municipal les projets de budgets pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Approuve** le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement	396 317 €
Section Investissement	160 417 €
<b>TOTAL BUDGET 2015</b>	<b>556 734 €</b>

**Approuve** le budget eau et assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section fonctionnement	98 458 €
Section Investissement	115 315 €
<b>TOTAL BUDGET 2015</b>	<b>213 773 €</b>

## **7) Subventions communales 2015 :**

Le conseil municipal décide de reconduire le même montant de subvention qu'en 2014 aux associations suivantes :

- <b>ADMR</b>	<b>300 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>Association parents d'élèves</b>	<b>300 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>Association de gym</b>	<b>220 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>RAM (radio Alpine Meilleure)</b>	<b>100 €</b>	<b>Pour 10</b>	<b>Abstention 1</b>
- <b>Amicale sapeurs pompiers</b>	<b>150 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>A tout chœur (chorale)</b>	<b>350 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>Ski club de Réallon</b>	<b>160 €</b>	<b>Pour 9</b>	<b>Abstention 1 Contre 1</b>
- <b>Puys' Anim</b>	<b>1200 €</b>	<b>Pour 11</b>	
- <b>Ski et Nature</b>	<b>280 €</b>	<b>Pour 9</b>	<b>Abstentions 2</b>

## **8) Présentation de l'Association « Energies Collectives » :**

L'idée de l'Association est de mettre en place un véritable projet citoyen, avec un modèle de fonctionnement coopératif, qui intègre des acteurs variés (publics et privés) dans un large partenariat et faire de la sobriété et de la maîtrise énergétique les deux axes principaux de travail. Le territoire sur lequel s'implanterait ce projet regroupe l'Embrunais et le Savinois.

Comment participer :

- Adhérer à l'Association « Energies Collectives »
- Louer son toit à la future coopérative pour l'installation de panneaux photovoltaïques et en profiter pour faire isoler sa toiture
- Devenir coopérateur en prenant des actions dans la coopérative locale, participer ainsi aux décisions et à la gestion.
- Rejoindre le groupe de travail en vue de la création de la structure et de la réalisation du 1<sup>er</sup> projet de production.

Frédéric Arnoux et Michel Maraval précisent, après avoir reçu les initiateurs de ce projet en Mairie, que l'Association recherche de la surface à louer (en toiture) pour installer les panneaux photovoltaïques, le particulier ou la collectivité toucherait un loyer et l'Association revendrait la production.

Une réunion publique sera programmée sur la commune prochainement.

### **9) Subventions aux voyages scolaires lycée et collège :**

Madame Valérie ROSSI expose au Conseil Municipal que jusqu'à lors il avait été décidé de verser une aide aux voyages scolaires des collégiens et lycéens. Cette aide était versée directement aux établissements concernés par les élèves de la commune.

Le Conseil Municipal décide de changer les modalités d'attribution et souhaite

- que cette aide soit versée directement à la famille de l'élève
- cette aide s'élèvera à 50 % de la participation financière demandée à la famille par l'établissement et sera plafonnée à 100 €uros.

### **10) PLU. Convention avec le bureau d'études :**

Madame Valérie ROSSI expose au Conseil Municipal qu'il convient de finaliser la convention avec le bureau d'études retenu suite à l'analyse des offres remises. Le choix de la Commission d'Appel d'Offres est la SARL ALPICITE, sise 14 rue Caffè, 05200 EMBRUN.

Le Conseil Municipal décide

- De confier la réalisation de l'étude relative au Plan Local d'Urbanisme de la commune au bureau d'études SARL ALPICITE d'Embrun
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces et actes aux effets ci-dessus.

### **11) Adhésion au Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2015 :**

Madame Valérie ROSSI expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité au Logement. Pour l'année 2015 la cotisation s'élève à 84.70 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'adhérer à ce fonds pour l'année 2015.

### **12) ONF : travaux forêt communale :**

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux proposé par M. Masnada et présenté par Frédéric Arnoux pour un montant de 2404.41 € HT.

**RTE**: Dans le cadre du projet des lignes THT, des projets de conventions concernant le déboisement nécessaire aux travaux, ont été présentées à la commune par RTE. L'ONF a fait une estimation du volume de bois.

Frédéric Arnoux précise que 14 pylônes seront posés sur la commune, un très grand nombre de rotations d'hélicoptères seront nécessaires pour l'acheminement des matériaux. Le planning des travaux sera sur deux tranches (automne 2015 déboisement et 2<sup>ème</sup> tranche courant 2016, fin des travaux 2020).

Valérie Rossi précise au Conseil que la commune doit passer ces conventions sinon elles seront soumises à l'arbitrage du Préfet.

Le Conseil décide de reporter sa décision à une prochaine réunion, après réception des projets définitifs des conventions.

### **13) Convention de déneigement avec la commune d'Embrun :**

Frédéric Arnoux informe le conseil que depuis plusieurs années la commune d'Embrun assure le déneigement de la voie communale de Chadenas (du carrefour du CNA sur la commune d'Embrun à l'entrée ouest du domaine de Chadenas sur la commune de Puy Sanières). Le linéaire total de cette voie est de 600 m.

Il précise au conseil, qu'il convient de contractualiser ces interventions par une convention définissant les modalités de ce déneigement.

Le déclenchement des interventions est de l'initiative de la commune d'Embrun ou des responsables des centres de vacances. La mairie de Puy Sanières peut aussi en faire la demande en cas de nécessité (salage et gravillonnage).

Les travaux de déneigement à la charge de la commune d'Embrun donnent lieu à une participation financière de la commune de Puy Sanières. Cette participation est définie par la convention établie pour 5 ans.

Le conseil municipal décide de passer cette convention avec la commune d'Embrun et autorise Le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **14) Questions diverses :**

- Valérie ROSSI fait part au conseil de la manifestation du 14 mai prochain concernant les rencontres inter paroissiales. Cette année elle aura lieu à Puy Sanières.
- Logement communal : Valérie Rossi informe le conseil du départ de la locataire du logement communal situé aux Truchets, au 1<sup>er</sup> juillet prochain. A cet effet le montant du loyer du loyer paraissant sous- évalué, le conseil municipal décide d'appliquer un loyer nu de 550 € mensuels au prochain locataire.
- Construction illégale au Pibou : le conseil décide de faire établir par le Maire un procès-verbal d'effraction.
- Assemblée générale du Ski Club : René Mouret va essayer d'y aller.
- Bibliothèque : Valérie Rossi informe le conseil de la manifestation qui aura lieu à la salle des fêtes le 18 avril prochain.
- Il est précisé que suite à des travaux de construction au Pibou (Pierre Chaumaure), l'enrobé a été abimé, le nécessaire sera fait auprès du particulier.
- Convention site internet via le Pays Sud : le conseil confirme son accord pour l'élaboration du site internet de la commune et autorise Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

**Séance levée à 00 h 30**



Valérie ROSSI, Maire